

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
MRC DE PAPINEAU  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL  
11 JUIN 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 11 juin 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Administration**

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2024
- 1.8. Signature d'une entente financière avec Éco Entreprise Québec
- 1.9. Modification de la résolution 2023-12-517
- 1.10. Résultat de la procédure d'approbation référendaire pour le règlement 2024-011
- 1.11. Adoption du règlement 2024-011 : Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certaines corrections
- ~~1.12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-013 concernant les branchements à l'aqueduc et à l'égout municipal reporté~~
- 1.13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-014 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité-ajout
- 1.14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-015 relatif à l'entretien des installations septiques de type secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité de Papineauville et l'imposition d'une tarification-ajout
- 1.15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-016 sur la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés
- 1.16. Adoption de la politique de développement durable de la municipalité et de son plan d'actions
- 1.17. Demande de soutien : mise à jour de la politique familiale municipale et municipalité amis des aînés
- 1.18. Appui : Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec
- 1.19. Fonds pour l'accessibilité – Projets de petite envergure : dépôt d'une demande
- 1.20. Modification de la résolution 2024-04-188 contrat d'enlèvement des matières résiduelles : avis relatif aux années optionnelles 2025-2026
- 1.21. Dossier Ferme FlorAnick 188 rue Papineau- ajout

**2. Finances**

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de mai 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 mai 2024
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Ajustement des fonds affectés eau, égout, environnement et infrastructure : autorisation de transferts budgétaire
- 2.5. Relevé topographique de la route 321 dans le cadre du projet de remplacement de la conduite maitresse d'aqueduc: autorisation de paiement des honoraires professionnels
- 2.6. Plan directeur : autorisation de paiement pour coûts supplémentaires

- 2.7. Entente annuelle avec la Société protectrice canadienne des animaux (SPCA) : paiement de l'entente annuelle
- 2.8. Super Fête Marius Fournier 2024 : participation financière
- 2.9. Patinoire : autorisation de paiement

### **3. Ressources humaines**

- 3.1. Fin de probation et confirmation d'emploi de Sarah Lalande Dansereau
- 3.2. Fin de probation et confirmation d'emploi de Simon Labrosse
- 3.3. Nomination au poste de greffière adjointe
- 3.4. Nomination au poste de trésorière adjointe
- 3.5. Nomination d'Hélène Bélanger au poste de directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim pour une période contractuelle indéterminée
- 3.6. Colloque des travaux publics : autorisation d'inscription du directeur et du chef d'équipe
- 3.7. Congrès et colloque pour les élus : inscriptions
- 3.8. Démission de Francois Plouffe membre du comité consultatif en environnement
- 3.9. Départ à la retraite de Justin Blouin, directeur adjoint du Service de sécurité incendie
- 3.10. Décès du conjoint de Vanessa Carrière Lamarche, notre responsable horticole
- 3.11. Embauche dans le cadre d'Emploi Été Étudiant du gouvernement du Canada

### **4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments**

- 4.1. Ancien presbytère : création d'un comité ad hoc sur l'avenir du bâtiment et mandat à un architecte consultant
- 4.2. Réparation de trottoirs : autorisation de dépense
- 4.3. Nettoyage des glissières, reprofilage de fossés, réparations d'asphalte et scellement de fissures : autorisation de dépense
- 4.4. Mise à niveau du régulateur Henri-Bourassa : autorisation de lancer un appel d'offres par invitation
- 4.5. Mise à niveau de l'usine d'épuration : étude complémentaire par le service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités
- 4.6. Programme de gestion des actifs ARCGis creator : intérêt de la municipalité

### **5. Sécurité civile et incendie**

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Mandat au directeur du service de sécurité incendie : obtention du document « ordre 36 et demande de participation à une simulation d'intervention en cas de déversement de matières dangereuses auprès de la compagnie ferroviaire Québec-Gatineau

### **6. Urbanisme et gestion du territoire**

- 6.1. Statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. PPCMOI – 2024-0005 Projet OHO sur le lot 4 998 370;
- 6.3. Consultation publique sur la demande de PPCMOI 2024-0005
- 6.4. PIIA – 2024-0006 – Bâtiment accessoire, 211, rue Papineau;
- 6.5. PIIA – 2024-0007 – Construction neuve, 197, rue Papineau;
- 6.6. PIIA – 2024-0008 – Affichage, 174, René-Clément;
- 6.7. PIIA – 2024-0001 – Affichage, 303, rue Papineau retour sur la demande;
- 6.8. PIIA – 2024-0009 – Affichage, 50, Allée des Montfortains;
- 6.9. PIIA – 2024-0010 – Rénovation, 189, rue Henri-Bourassa.

### **7. Environnement**

### **8. Loisirs, culture, famille**

- 8.1. Organisation d'une activité de patinodrome et d'une activité de musique avec DJ

- 8.2. Démantèlement de la patinoire au parc de l'Édifice Jeanne-d'Arc
- 8.3. Travaux d'aménagement sur le site du parc Jean-Paul -Mike-Parisien

**9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance**

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

**1. ADMINISTRATION**

---

**1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**1.2 APPEL NOMINAL**

**À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :**

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège numéro 1  
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège numéro 2  
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège numéro 3  
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège numéro 4  
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège numéro 5  
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

**1.3 2024-06-254 OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 7 personnes.

**1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES**

La période de question débute à 19h05 et termine à 19h07.

**1.5 2024-06-255 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert après modifications suivantes.

Reporté            1.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-013 concernant les branchements à l'aqueduc et à l'égout

Ajout                1.21 Dossier Ferme FlorAnick-188, rue Papineau

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.6 2024-06-256 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE**

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

**1.7                    2024-06-257    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2024**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.8                    2024-06-258    SIGNATURE D'UNE ENTENTE FINANCIÈRE AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC**

ATTENDU            que la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

ATTENDU            que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU            que le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

ATTENDU            que Éco Entreprise Québec est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU            que l'Organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024 ou prévoit octroyer un contrat court pour l'année 2025;

ATTENDU            que l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le

31 décembre 2024, fournis entre le 1er janvier 2025 et la date de fin dudit contrat.

ATTENDU que certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025 par une entente financière;

ATTENDU que ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

ATTENDU que des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente ;

ATTENDU que le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;

ATTENDU que l'entente financière est soumise aux membres du conseil;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil accepte les termes de l'entente financière soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le maire Paul-André David et la directrice générale Martine Joanisse à signer ladite entente financière.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.9**

**2024-06-259 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-12-517**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-12-517 mandatant notre aviseur légal dans un dossier de démolition d'un bâtiment dérogatoire et qu'il s'avère que les coûts seront plus importants que prévus;

ATTENDU la recommandation de la direction générale

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale modifie la résolution 2023-12-517 tel qu'il suit :

Que ce Conseil, sur recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement, mandate le cabinet Deveau Avocats à entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, soient la démolition obligatoire du bâtiment construit sans autorisation sur le lot 4 997 980.

Et que la municipalité soit autorisée à réaliser les travaux aux frais du propriétaire en cas de défaut.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé maximal de 10,000.00\$ pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.10 2024-06-260 RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE POUR LE RÈGLEMENT 2024-011**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-05-210 fixant au 4 juin 2024 la tenue d'un registre référendaire pour le 2<sup>e</sup> projet de règlement 2024-011;

ATTENDU la publication d'un avis public précisant aux personnes intéressées leur droit de demander que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et que toute demande en ce sens devait être reçue au plus tard le 24 mai 2024;

Je, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Papineauville certifie qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue pour le 2<sup>e</sup> projet de règlement 2024-011 modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur le plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certains correctifs.

**1.11 2024-06-261 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-011 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 2022-003 AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS**

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-011 : règlement modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur le plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certains correctifs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.12 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-013 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT MUNICIPAL**

**REPORTÉ**

**1.13 2024-06-262 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-014 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller Miche Leblanc

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-014 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité.

Dépose le projet de règlement 2024-014 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité.

**1.14 2024-06-263 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-015 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE TYPE SECONDAIRE AVANCÉ OU TERTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ET L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION**

Monsieur le conseiller Danny Monette

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-015 relatif à l'entretien des installations septiques de type secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité de Papineauville et l'imposition d'une tarification.

Dépose le projet de règlement 2024-015 relatif à l'entretien des installations septiques de type secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité de Papineauville et l'imposition d'une tarification.

**1.15                    2024-06-264    AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-016 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES OUTILS DE COLLECTE APPROPRIÉS**

Madame la conseillère Francine Dutrisac

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-016 sur la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés.

Dépose le projet de règlement 2024-016 sur la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés.

**1.16                    2024-06-265    ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON PLAN D' ACTIONS**

ATTENDU            que la municipalité de Papineauville affirme son intention de devenir un acteur exemplaire du développement durable sur son territoire pour sa collectivité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte sa politique de développement durable et son plan d'actions.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.17                    2024-06 -266    DEMANDE DE SOUTIEN : MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS**

ATTENDU            que le ministère de la Famille (secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à :

- Aider les municipalités à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- Développer une culture d'inclusion en adaptant les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux des aînés;

ATTENDU            que la Municipalité de Papineauville souhaite présenter en 2024 une demande d'appui financier au ministère de la famille (secrétariat aux aînés) pour la mise à jour dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU            la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique,

- Autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour un projet de mise à jour;
- Autorise Mme Martine Joannis, Directrice générale, à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Papineauville;
- de désigner madame Francine Dutrisac, comme responsable des questions relatives à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.18

**2024-06 -267 APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet; Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que ce Conseil appui la Municipalité d'Upton via sa résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec.

Que ce Conseil demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.19

**2024-06-268 FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ – PROJETS DE PETITE ENVERGURE : DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

ATTENDU l'ouverture du programme fédéral Fonds pour l'accessibilité projets de petite envergure;

ATTENDU que des bâtiments et espaces publics accessibles et inclusifs font partie des valeurs de la municipalité de Papineauville

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds pour l'accessibilité : projets de petite envergure du gouvernement du Canada pour une aide maximale de 125000.00\$ pour des travaux de rampes d'accès à l'édifice Denis-Benjamin-Papineau et une nouvelle aire de jeux accessible et inclusive au parc 0-5 ans.

La Municipalité de Papineauville s'engage par cette résolution à absorber 25% des coûts du projet ainsi que les dépassements de coûts de celui-ci.



Que Mme Martine Joanisse, directrice-générale, greffière-trésorière soit la personne qui signera les documents au nom de la Municipalité.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.20                    2024-06-269    MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION    2024-04-188    CONTRAT  
D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : AVIS RELATIF AUX ANNÉES  
OPTIONNELLES 2025-2026**

ATTENDU            l'adoption de la résolution 2024-04-188 relatif aux années optionnelles 2025-2026 pour les contrats de collecte des matières résiduelles et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la modification de la résolution 2024-04-188 tel qu'il suit :

Que ce Conseil informe l'entreprise Transport RLS que la municipalité fait partie d'un regroupement pour la collecte, le transport et la valorisation des matières recyclables.

Que ce Conseil informe l'entreprise Transport RLS que la municipalité souhaite se prévaloir des années optionnelles 2025-2026 prévues au devis d'appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières compostables, des encombrants et des matières recyclables.

Que les conditions de renouvellement seront celles prévues au Cahier de charge inclus au contrat

Que la décision de l'entreprise d'accepter ou de refuser doit être transmise à la municipalité au plus tard le 15 août 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.21                    2024-06-270    DOSSIER FERME FLORANICK 188 RUE PAPINEAU**

ATTENDU            l'adoption de la résolution 2022-05-256 autorisant un droit de passage sur le lot 4 998 454 à l'entreprise Ferme FlorAnick et que ce droit de passage n'est plus valide depuis le 6 juin 2024;

ATTENDU            que l'entreprise Ferme FlorAnick demande si un branchement à l'aqueduc municipal est possible, via une servitude sur sa propriété du 53, rue du Bocage pour son bâtiment accessoire ;

ATTENDU            que le lot 5 993 582 est situé en zone agricole et que les procédures touchant ce lot doivent faire l'objet de demandes auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil informe la propriétaire de la Ferme FlorAnick que les démarches doivent être entreprises sans délais pour la construction de l'accès au lot 5 993 582 via la rue Papineau considérant que le droit de passage sur le lot 4 998 454 n'est plus valide et ce dans le respect des Lois et règlements applicables.

Que ce Conseil informe la propriétaire de la Ferme FlorAnick que le branchement de l'aqueduc à un bâtiment accessoire n'est pas permis et que des démarches doivent être

entreprises pour des travaux de captage d'eau et ce dans le respect des Lois et règlements applicables.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **2. FINANCES**

---

### **2.1 2024-06-271 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2024**

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 mai 2024 pour un montant total de 8 900.84 \$ comprenant les chèques numéros 14866 à 14879.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 mai 2024 au montant de 446 926.90 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504636 à 504700.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 mai 2024 au montant de 72 749.69 \$ comprenant les prélèvements numéros 7643 à 7713.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 355 092.81 \$ au 31 mai 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 111 455.44 \$ jusqu'au 31 mai 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2.2 2024-06-272 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 MAI 2024**

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 mai 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (44.42%) et d'investissement du budget 2024 au 31 mai 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2.3 2024-06-273 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

### **2.4 2024-06-274 AJUSTEMENT DES FONDS AFFECTÉS EAU, ÉGOUT, ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURE : AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

ATTENDU que le rapport financier 2023 déposé lors de la séance régulière du conseil municipal du 14 mai 2024 démontre un excédent relativement aux fonds affectés égout, aqueduc, déchets domestiques et infrastructures;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire les ajustements nécessaires et de retourner au surplus accumulé non affecté les sommes excédentaires provenant des fonds affectés respectifs;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire les ajustements nécessaires et de verser aux fonds affectés respectifs les sommes provenant du surplus accumulé non affecté;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise les écritures de transfert des fonds affectés suivants au surplus accumulé non affecté :

Fonds affecté aqueduc	23 271 \$
Fonds affecté environnement	4 688 \$

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise les écritures de transfert du surplus accumulé non affecté aux fonds affectés suivants :

Fonds affecté égout	21 038 \$	
Fonds affecté infrastructure	2 011 \$	

M. Paul André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.5 2024-06-275 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA ROUTE 321 DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE MAITRESSE D'AQUEDUC: AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-11-466 octroyant à la compagnie MLC Associés le contrat pour l'élaboration de plans et devis pour le remplacement de la conduite maîtresse d'aqueduc;

ATTENDU la réception de la facture 16479 du 30 mai 2024 pour le relevé topographique nécessaire à la poursuite des travaux et la recommandation de paiement du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics autorise une dépense et un déboursé total de 9 900,00 \$ taxes incluses en paiement de la facture 16479 de la compagnie MLC Associés pour le relevé topographique.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05001 000 : Conduites d'aqueduc.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.6 2024-06-276 PLAN DIRECTEUR: AUTORISATION DE PAIEMENT POUR COÛTS SUPPLÉMENTAIRES**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-11-467 octroyant à la compagnie Aquadata le contrat de mise à jour du plan directeur d'aqueduc;

ATTENDU que des travaux supplémentaires ont dû être effectués dans le cadre du contrat, la réception de la facture au montant de 4 311.56\$ taxes incluses et la recommandation de paiement du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics autorise une dépense et un déboursé total de 4 311,56 \$ taxes incluses en paiement de la facture 22987 de la compagnie Aquadata pour les travaux supplémentaires.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05001 000 : Conduites d'aqueduc.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.7 2024-06-277 ENTENTE ANNUELLE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE CANADIENNE DES ANIMAUX(SPCA) : PAIEMENT DE L'ENTENTE ANNUELLE**

ATTENDU la réception de la facture du 31 mai 2024 de la Société protectrice canadienne des animaux (SPCA) pour le renouvellement de l'entente de service pour l'année 2024;

ATTENDU la recommandation de la direction générale

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise une dépense et un déboursé de 11 928.76\$ sans taxes à la SPCA pour le renouvellement de l'entente annuelle.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 49000 451 : Contrôle des animaux.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.8 2024-06-278 SUPER FÊTE MARIUS FOURNIER 2024 : PARTICIPATION FINANCIÈRE**

ATTENDU que la Super Fête Marius Fournier se tiendra le 10 juillet prochain à Saint-André Avellin;

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2024 pour ce type d'activité et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation de la direction-générale, octroie un montant de 400.00\$ en guise de commandite à la Corporation des Loisirs de Papineau pour l'organisation de la Super Fête Marius Fournier le 10 juillet 2024 à St-André Avellin

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70170 690 : Camp de jour

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2.9 2024-06-279 PATINOIRE : AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-09-385 octroyant à la compagnie Infratek un contrat pour la construction d'une patinoire extérieure ;

ATTENDU la réception du décompte progressif #3 en date du 31 mai 2024 au montant 65 018.47 \$ plus taxes pour les travaux effectués ;

ATTENDU la réception de la facture 316 du 31 mai 2024 de la compagnie Infratek au montant de 65 018.47\$ plus taxes ;

ATTENDU la retenue de sécurité de 10% au montant 6 501.85 \$ plus taxes ;

ATTENDU la recommandation de Jean Dallaire architecte Inc. ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de Jean Dallaire architecte Inc., autorise une dépense totale 65 018.47\$ plus taxes, selon la recommandation de paiement no 3.

Qu'un déboursé au montant de 58 516.62\$ \$ plus taxes soit autorisé pour le paiement de la facture 316 à la compagnie Infratek pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2024.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement des parcs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3. RESSOURCES HUMAINES**

---

**3.1 2024-06-280 FIN DE PROBATION ET CONFIRMATION D'EMPLOI DE SARAH LALANDE DANSEREAU**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-11-465 autorisant l'embauche de madame Sarah Lalonde-Dansereau au poste d'agente administrative à compter du 27 novembre 2023;

ATTENDU que ce poste était assorti d'une période probatoire de 6 mois, que celle-ci a démontré sa capacité à occuper lesdites fonctions et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, confirme madame Sarah Lalonde-Dansereau dans son poste d'agente administrative en date du 27 mai 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.2 2024-06-281 FIN DE PROBATION ET CONFIRMATION D'EMPLOI DE SIMON LABROSSE**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-02-062 autorisant l'embauche de monsieur Simon Labrosse au poste de journalier aux travaux publics à compter du 19 février 2024;

ATTENDU que ce poste était assorti d'une période probatoire de 3 mois, et que le directeur du service des travaux publics recommande que ce dernier soit confirmé dans son poste;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, confirme monsieur Simon Labrosse dans son poste de col bleu au service des travaux publics en date du 19 mai 2024. Que les conditions d'emploi soient modifiées en date du 19 mai 2024 selon la décision des membres du comité des ressources humaines en date du 27 mai 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.3 2024-06-282 NOMINATION AU POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, procède à la nomination administrative de madame Nadia Faubert au poste de greffière adjointe.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.4 2024-06 -283 NOMINATION AU POSTE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, procède à la nomination administrative de madame Julie Chartrand au poste de trésorière adjointe.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.5 2024-06-284 NOMINATION D'HÉLÈNE BÉLANGER AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM POUR UNE PÉRIODE CONTRACTUELLE INDÉTERMINÉE**

ATTENDU qu'il y a lieu d'assurer un suivi des dossiers municipaux durant l'absence à venir de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, procède à l'embauche contractuelle de madame Hélène Bélanger au poste de directrice générale par intérim et greffière- trésorière par intérim pour une période contractuelle à déterminer avec la direction générale.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.6 2024-06-285 COLLOQUE DES TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION D'INSCRIPTION DU DIRECTEUR ET DU CHEF D'ÉQUIPE**

ATTENDU que le Colloque annuel en travaux publics du Québec se tiendra à St-Hyacinthe du 16 au 18 octobre 2024, que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise l'inscription de Patrick Perreault et Michel Dupuis au colloque annuel en travaux publics du 16 au 18 octobre 2024 au Centre des congrès de St-Hyacinthe. Une dépense et un déboursé de 2700\$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 454 : Formation et 02 32000 310 : Frais de déplacement.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.7 2024-06-286 CONGRÈS ET COLLOQUE POUR LES ÉLUS : INSCRIPTIONS**

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 pour les activités de formations concernant les élus ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, autorise l'inscription de monsieur Paul-André David et monsieur Danny Monette au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 25 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

Une dépense et un déboursé de 1 980.00 \$ plus taxes sont autorisés pour les frais d'inscription.

Que ce Conseil, autorise l'inscription de madame Béatrice Cardin et monsieur Paul-André David au Rendez-vous de la nouvelle vague municipale qui se tiendra à Gatineau le 13 septembre 2024.

Une dépense et un déboursé de 420.00 \$ plus taxes sont autorisés pour les frais d'inscription.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique de remboursement des frais de déplacement.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 454 : Formation et 02 11000 310 : Frais de déplacement.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.8 2024-06-287 DÉMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS PLOUFFE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil prend acte de la démission de monsieur François Plouffe à titre de membre du comité consultatif en environnement. Que ce dernier soit remercié pour le temps consacré à la municipalité.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.9 2024-06-288 DÉPART À LA RETRAITE DE JUSTIN BLOUIN, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil prenne acte de la décision de monsieur Justin Blouin, directeur adjoint du service de sécurité incendie de prendre sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Que ce dernier soit remercié pour ses 38 années au service de sécurité incendie de la municipalité et pour son dévouement de tous les instants à la protection des personnes.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.10 2024-06-289 DÉCÈS DU CONJOINT DE VANESSA CARRIÈRE-LAMARCHE, NOTRE RESPONSABLE HORTICOLE**

Le conseil municipal de Papineauville ainsi que tous les employés municipaux offrent leur plus sincères sympathies à Vanessa Carrière-Lamarche notre responsable horticole pour le décès de son conjoint le 4 juin dernier.

Que la direction générale soit responsable d'appliquer les procédures prévues en cette matière.

**3.11 2024-06-290 EMBAUCHE DANS LE CADRE D'EMPLOI ÉTÉ ÉTUDIANT DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

ATTENDU la confirmation d'une subvention pour la création de postes étudiants via le Programme Emploi Été étudiant ;

ATTENDU les recommandations de Natacha Tremblay inspectrice en bâtiment et environnement, Patrick Perreault, directeur des travaux publics et Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise les embauches suivantes pour une période de 8 semaines :

Philippe Galiano au poste de journalier loisirs à compter du 24 juin  
Anthony Mercier Therrien au poste de journalier travaux publics à compter du 19 juin  
Marie-Marthe Dulac au poste de soutien au service de l'urbanisme et de l'environnement à compter du 17 juin

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT**

---

**4.1 2024-06-291 ANCIEN PRESBYTÈRE : CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC SUR LA SAUVEGARDE DU BÂTIMENT ET MANDAT À UN ARCHITECTE CONSULTANT**

ATTENDU que des décisions doivent être prises pour la sauvegarde de l'ancien presbytère et que la création d'un comité ad hoc est requise;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin



Que ce conseil procède à la création du comité ad hoc sur la sauvegarde de l'Ancien presbytère dont les membres sont :

Paul-André David	Michel Leblanc	Charles-Olivier Turpin
Patrick Perreault	Martine Joanisse	

Que monsieur Jacques Benmussa soit aussi membre de ce comité à titre d'architecte consultant.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.2 2024-06-292 RÉPARATION DE TROTTOIRS : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU qu'il est requis de procéder à des travaux de réparation de trottoir, que des sommes ont été prévues au budget 2024 pour ce faire et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense maximale de 15 000.00 \$ taxes incluses pour procéder à des travaux de réparation de trottoir.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes, trottoirs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.3 2024-06-293 NETTOYAGE DES GLISSIÈRES, REPROFILAGE DE FOSSÉS, RÉPARATIONS D'ASPHALTE ET SCELLEMENT DE FISSURES : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU la nécessité de continuer les travaux de reprofilage et de nettoyage de fossés ainsi que des glissières de sécurité et que les sommes ont été prévues au budget 2024 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au scellement de fissures sur nos chaussées en enrobés, que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la réception d'une seule soumission pour la location d'équipement, l'achat de matériel de type Crafcoc Mastic One et la formation d'utilisation afin de procéder à ses travaux en régie, soit Stinson au montant de 14 912.50 \$ avant taxes;

ATTENDU la nécessité de continuer les travaux de réparation des chaussées;

ATTENDU la réception d'une confirmation d'une aide financière de 30 000.00 \$ du programme d'aide à la voirie locale, volet Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PAVL PPA-CE) du ministère des Transports et que des sommes ont été prévues au budget 2024;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense maximum de 18,000.00 \$ taxes incluses pour le reprofilage et le nettoyage de fossés.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de Stinson au montant de 14 912,50 \$ plus taxes pour la location d'équipement, l'achat de

matériel de type Crafcoc Mastic One et la formation d'utilisation afin de procéder à ses travaux en régie.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins, rues, routes et trottoirs.

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé maximum de 48 600,00 \$ taxes incluses pour la réalisation de travaux de réparation des chaussées sur le territoire de la municipalité.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04003 000 : Chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.4 2024-06-294 MISE À NIVEAU DU RÉGULATEUR HENRI-BOURASSA : AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION**

ATTENDU que le rapport de la Fédération québécoise des municipalités sur la mise à niveau du régulateur Henri-Bourassa indique que cet équipement est dans un mauvais état, qu'il ne fonctionne pas à sa pleine capacité et que des travaux correctifs doivent être effectués ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise la direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du régulateur Henri-Bourassa.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.5 2024-06-295 MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION : ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE PAR LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU la nécessité de finaliser l'étude de WSP produite en 2020-2021 pour la mise à niveau de l'usine d'épuration ;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités a les compétences requises afin de mettre à jour ce rapport au moyen d'une étude complémentaire et la recommandation du comité des travaux publics ;

ATTENDU que cette dépense est admissible à la Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise la Fédération québécoise des municipalités à procéder à la finalisation de l'étude pour la mise à niveau de l'usine d'épuration pour un montant maximum de 25 000.00 \$ taxes incluses.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 23 05003 000 : Usine d'épuration.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.6 2024-06-296 PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS ARGIS CREATOR : INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de Papineauville de se procurer le logiciel ArcGIS creator dans le cadre de sa gestion des actifs à la suite de l'acquisition de ce logiciel par la MRC de Papineau ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise la direction générale à signifier l'intérêt de la municipalité à se procurer une licence pour le logiciel ArcGIS creator conditionnellement à la participation d'autres municipalités afin de réduire les frais

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

---

**5.1 2024-06-297 STATISTIQUES DE MAI 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE-MAIRE**

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de mai 2024 du service de sécurité incendie.

Interventions	Mai	2024
Systèmes d'alarme	4	11
Désincarcération	8	33
Entraide	-	3
Incendie	1	6
Autres assistances	-	2
Nautique	-	1
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>56</b>

**5.2 2024-06-298 MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : OBTENTION DU DOCUMENT « ORDRE 36 ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UNE SIMULATION D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT DE MATIÈRES DANGEREUSES AUPRÈS DE LA COMPAGNIE FERROVIAIRE QUÉBEC-GATINEAU**

ATTENDU que l'Organisation municipale de sécurité civile est préoccupée par le passage des convois ferroviaires transportant des matières dangereuses sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil mandate Stephen Bélanger, directeur du service de sécurité incendie et membre de l'Organisation municipale de sécurité civile de la municipalité de Papineauville à:

- Obtenir auprès de la compagnie ferroviaire Québec-Gatineau, le document « ordre 36 » émis par Transport Canada.
- Demander à la compagnie ferroviaire Québec-Gatineau d'autoriser les représentants de la municipalité de Papineauville à participer à une simulation d'intervention en cas de déversement de matières dangereuses.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## 6. URBANISME

### 6.1 2024-06-299 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE MAI 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Mai	2024
Rénovation	5	26
Abattage d'arbres	7	12
Renouvellement	-	1
Bâtiment complémentaire	4	12
Démolition	-	-
Eau souterraine	-	1
Lotissement	-	3
Animaux domestiques	1	11
Galerie, clôture	2	7
Installation septique	-	1
Mur de soutènement	-	1
Nouvelle construction	-	3
Piscine	5	5
Remblai déblai	1	2
Branchement	-	2
Affichage	-	4
Certificat d'occupation	1	4
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	-
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	-	1
Bâtiment temporaire	-	-
Épandage matières fertilisantes	-	1
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>97</b>

### 6.2 2024-06-300 PROJET DE RÉOLUTION PPCMOI – 2024-0005 PROJET OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAI SUR LE LOT 4 998 370

ATTENDU les dispositions de la section XI du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*;

ATTENDU que l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)* s'applique puisqu'il s'agit d'un projet de logement social en partenariat avec l'office d'Habitation de l'Outaouais ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 2016-008;

ATTENDU que l'entrepreneur et vice-président des opérations de l'entreprise SIM, Monsieur Antoine Renaud Martel, par procuration, a déposé une demande de Projet particulier de construction, de modification ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) afin de modifier l'usage pour un usage multifamilial sur le lot 4 998 370 et ainsi autoriser en projet intégré la construction de 2 bâtiments locatifs de 10 logements chacun n'excédant pas une hauteur de 12 mètres comme prévu au règlement de zonage;

ATTENDU que le projet visé soit construit sur le lot 4 998 370 ;

ATTENDU que le zonage en vigueur de la zone H-703 n'autorise pas l'usage multifamilial à moins de changement en lien avec un plan d'aménagement d'ensemble ainsi que deux bâtiments sur un même lot;

ATTENDU que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié par la présente demande, car il vise à permettre un changement d'usage et le projet intégré des deux bâtiments sur le lot assujetti ;

ATTENDU que le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la modification prévue contribue à augmenter le nombre de logement disponibles face aux enjeux de pénurie de logements;

ATTENDU que la municipalité a indiqué via la résolution 2023-12-497 son engagement à participer financièrement au projet de construction de 20 unités de logements abordables et subventionnés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, adopte en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2016-008, un premier projet de résolution permettant la construction de 2 bâtiments locatifs de 10 logements chacun n'excédant pas une hauteur de 12 mètres sur le lot 4 998 370 comme prévu au règlement de zonage et ce conformément aux aménagements illustrés sur le plan projet d'implantation et l'esquisse, et ce, conditionnellement à un aménagement paysager, la préservation d'un couvert végétal ainsi qu'une toiture de couleur pâle afin de diminuer les îlots de chaleurs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.3 2024-06-301 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PPCMOI 2024-0005**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil autorise la tenue d'une consultation publique sur la demande de permis PPCMOI 2024-0005 le 20 juin 2024 à 18h00 à la salle du conseil municipal.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.4 2024-06-302 PIIA – 2024-0006 – BÂTIMENT ACCESSOIRE, 211, RUE PAPINEAU**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 473 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que le requérant désire faire l'application d'un nouveau revêtement sur le bâtiment accessoire actuellement présent sur le terrain de la propriété ;

ATTENDU que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0006 permettant le recouvrement du bâtiment accessoire en vinyle afin d'harmoniser son aspect avec le bâtiment principal.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.5 2024-06-303 PIIA – 2024-0007 – CONSTRUCTION NEUVE, 197, RUE PAPINEAU**

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-003;

ATTENDU que la demande a pour effet d'autoriser l'aménagement de deux bâtiments locatifs de six logements chacun sur la propriété assujettie;

ATTENDU qu'un permis de lotissement est en cours afin que la construction des deux bâtiments soit sur des lots distincts soit le 6 603 469 et le 6 603 468 ;

ATTENDU que le projet de construction est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU l'adoption des résolutions 2021-08-347 et 2022-09-400 relatives au moratoire sur la construction résidentielle;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil n'autorise pas pour le moment la demande de construction pour deux bâtiments multifamiliaux au 197, rue Papineau, en raison du moratoire sur la construction.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.6 2024-06-304 PIIA – 2024-0008 – AFFICHAGE, 174, RENÉ-CLÉMENT**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que le commerce assujettit à la demande sise sur le lot 6 372 698 situé à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire l'affichage commercial du commerce « Excavation Séguin Lafleur » et que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0008 permettant l'affichage commercial sur le bâtiment accessoire situé au 174, rue René-Clément.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.7 2024-06-305 PIIA – 2024-0001 – AFFICHAGE, 303, RUE PAPINEAU RETOUR SUR LA DEMANDE**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU le commerce assujettit à la demande sise sur le lot 4 997 348 situé à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 secteur « Noyau villageois »;

ATTENDU que la demande n'a pas recommandée lors d'un précédent comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que la requérante souhaite que le comité se penche à nouveau sur la demande d'affichage commercial de son commerce ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0001 permettant l'affichage commercial du nouveau commerce sis au 303, rue Papineau.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.8 2024-06-306 PIIA – 2024-0009 – AFFICHAGE, 50, ALLÉE DES MONTFORTAINS**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que le commerce assujettit à la demande sise sur le lot 5 855 142 situé à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 secteur « Noyau villageois »;

ATTENDU que la municipalité souhaite replacer les affiches municipales et que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 2017-03;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0009 permettant le remplacement de l'affichage municipal de la marina.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.9 2024-06-307 PIIA – 2024-0010 – RÉNOVATION, 189, RUE HENRI-BOURASSA**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 388 est situé à l'intérieur du secteur « P.I.I.A 0-1 LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX ET LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET ARCHITECTURAL ÉLEVÉ » ;

ATTENDU que la requérante souhaite faire des modifications à une demande antérieure relative à des travaux de rénovations extérieures à la propriété et que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise à la demande de PIIA 2024-0010 permettant les rénovations extérieures à la propriété sise au 189, rue Henri-Bourassa soit le remplacement de la porte d'entrée et de 7 fenêtres ainsi que la peinture blanche des galeries extérieures.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**7. ENVIRONNEMENT**

---

**8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE**

---

**8.1 2024-06-308 ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ DE PATINODROME ET D'UNE ACTIVITÉ DE MUSIQUE AVEC DJ**

ATTENDU le succès de l'activité Patinodrome en février 2023 et que des sommes sont disponibles au budget 2024 en raison du fonds d'implication citoyenne pour offrir cette activité cette année et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

ATTENDU que le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique a entrepris des démarches pour accueillir MC Mario un producteur musical et dj de musique électronique reconnu;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une dépense maximale de 3000\$ pour recevoir MC Mario le 23 août incluant deux prestations de dj de 19h00 à 23h00.

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise l'embauche de la compagnie Patinodrome pour l'organisation d'une roulathèque au centre communautaire le vendredi 22 novembre 2024.



Qu'un montant 3 340.00 \$ plus taxes soit autorisé pour un service de prêt de patins à roulette de style vintage, incluant le matériel, l'animation, le transport et l'hébergement.

Que ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Disco Mobile MG au montant de 800.00 \$ plus taxes pour l'éclairage disco, la sonorisation ainsi que le service de DJ durant l'activité.

Que l'activité soit gratuite pour les résidents de Papineauville et qu'un montant de 10.00\$ soit demandé aux gens provenant de l'extérieur

Les sommes à cette fin seront puisées à même le poste budgétaire 02 70294 996 : Commission jeunesse.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.2 2024-06-309 DÉMANTÈLEMENT DE LA PATINOIRE AU PARC DE L'ÉDIFICE JEANNE-D'ARC**

ATTENDU que les travaux de construction d'une patinoire extérieure sont presque terminés au parc Jean-Paul- Mike- Parisien;

ATTENDU l'octroi d'une subvention du Programme d'aide aux politiques familiales pour l'organisation d'un sentier glacé dans le parc de l'édifice Jeanne-d'Arc;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le démantèlement des bandes de la patinoire au parc de l'édifice Jeanne-d'Arc ainsi que la préparation du sol pour l'aménagement d'un sentier glacé l'hiver prochain.

Les travaux seront faits en régie interne par les employés du service de loisirs et des travaux publics

M. Paul-André. David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8.3 2024-06-310 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE SITE DU PARC JEAN-PAUL -MIKE-PARISIEN**

ATTENDU qu'il est requis d'autoriser certains travaux d'aménagement paysager à la suite des travaux de construction de la patinoire qui se termine incessamment;

ATTENDU que ces travaux sont nécessaires pour rendre le parc attractif, accessible et inclusif;

ATTENDU que l'option des dalles alvéolées permet une meilleure accessibilité tout en réduisant les îlots de chaleur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une dépense maximale de 58 000.00 \$ plus taxes pour l'installation de tourbe et l'achat et l'installation de dalles alvéolées sur les chemins d'accès du parc Jean-Paul-Mike-Parisien.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement parcs.

M. Paul-André. David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE**

**9.1 VARIA**

**9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE**

La période de question débute à 19h56 et se termine à 20h05.

**9.3 2024-06-311 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20h05.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 11 juin 2024.

Martine Joannis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 11 juin 2024.

Paul-André David  
Maire